

Séminaire 2012-2013

Faculté de médecine - Université Paris 13
Département de Psychopathologie Clinique de l'Enfant et de la Famille

Coordination : Catherine Le Du, Pr Thierry Baubet

« Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. »

Dans la continuité du séminaire de l'an dernier, nous poursuivons notre travail autour de la prise en charge des Jeunes Isolés Étrangers. Après avoir rappelé la clinique spécifique liée aux interactions entre adolescence, voyage migratoire et trauma, nous orienterons nos séances sur la question de la place et du rôle de l'interprète, l'importance de l'expression de la plainte somatique, la problématique des JIE marocains migrant vers les pays d'Europe du Nord, etc. Ces séances alterneront avec des présentations et discussions cliniques s'articulant autour de points majeurs : la question du secret, de la narrativité, du poids du mandat familial, etc. La question de la souffrance psychique chez ces jeunes, l'approche transculturelle, l'impact des incertitudes et difficultés administratives sur la relation avec le MIE ainsi que la diversité des approches européennes demeurent le fil conducteur de notre réflexion commune.

Après chaque exposé, un échange avec les participants aura lieu.

Séance 1 : « Introduction et actualité ».

Intervenants : Pr Thierry Baubet, pédopsychiatre ; Catherine Le Du, psychologue référente JIE et Sophie Laurant, juriste et coordinatrice association InfoMIE.

Introduction - Catherine Le Du

Consultation Jeunes Isolés Étrangers, service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictions Hôpital Avicenne

Pourquoi une consultation jeunes isolés étrangers et non une consultation mineurs isolés étrangers ?

La consultation reçoit des jeunes isolés étrangers, quel que soit leur âge, qui sont dans cette problématique d'isolement familial et de migration afin de respecter l'unité de cette période.

Présentation du programme du séminaire 2012-2013 :

18/12/2012 : « **Une approche de la narrativité : présentation de la recherche-action sur les compétences transculturelles des professionnels travaillant avec les MIE** ».

Catherine Le Du et Héloïse Marichez, psychologues.

22/01/2013 : « **Prise en charge somatique des JIE : le rôle du pédiatre** ».

Christophe Philippe, pédiatre.

Acte du séminaire 2012 - 2013 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

12/02/2013 : « **La clinique transculturelle auprès des MIE originaires d'Algérie : dispositif et particularité.** »
Sylvie Dutertre, psychologue.

19/03/2013 : « **Mineurs Isolés Etrangers : études de cas d'orphelins.** »
Jonas Roisin, psychologue.

23/04 /2013 : « **Le travail d'accompagnement des Jeunes Isolés Etrangers en MECS** ». Thomas Piault, psychologue, Binetou Diack et Marie Hennion, éducatrices.

14 /05/2013 : « **Le travail avec un interprète dans la prise en charge des JIE** »

+ 3 demi-journées : (14h-18h) : option du DU transculturel, « perspectives européennes sur la question des jeunes isolés étrangers »

- 22/02/2013 : Ilse Deruyn - **Etudes quantitatives et qualitatives sur les MIE en Belgique**
- 19/04/2013 : Francesco Vacchiano, psychologue clinicien et anthropologue italien - **Etude sur les mouvements des mineurs et adolescents dans l'espace méditerranéen** (notamment entre le Maroc et l'Europe)
- 21/06/2013 : **Etude sur les MIE aux Pays-Bas**

Intervention de Thierry BAUBET - Revue d'actualité à partir de la presse scientifique internationale

Veille documentaire via le moteur de recherche de données bibliographiques PubMed (publication anglo-saxonne)

Une fiche bibliographique reprenant les références exactes des différents articles présentés ci-dessous sera jointe ultérieurement.

A noter : Très peu de recherches sont faites sur le sujet des jeunes isolés étrangers car il s'agit d'une population difficile à étudier (manque de temps, problèmes liés à la langue, etc.).

Publications récentes sur les MIE dans la presse scientifique internationale :

Entre 2010 et 2012, il y a eu 11 publications, dont 6 qui ne concernaient que les aspects scientifiques relatifs à l'évaluation de l'âge (âge osseux, âge dentaire, etc.)

S'agissant des 5 autres publications :

1/ Dans la revue médicale suisse :

Un article général dans lequel une équipe de Lausanne fait part de son expérience dans la prise en charge des MIE.

Acte du séminaire 2012 - 2013 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13
Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui
Chargée de publication : InfoMIE
- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47
Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

2/ Chercheurs autrichiens :

2 études ont été réalisées à partir d'un petit groupe de 41 patients, mineurs isolés africains pris en charge en Autriche (échantillon très réduit et pas très représentatif).

2 articles de recherche ont été produits sur la base de ces 2 études :

1^{er} article : Etude sur l'évaluation de la prévalence de la psychopathologie

Cela consiste à utiliser des échelles standardisées, des questionnaires que les patients remplissent afin de déterminer de quelle pathologie ils souffrent.

- ➔ 56% de ces 41 jeunes ont au moins un trouble psychiatrique
- ➔ ces troubles psychiatriques sont essentiellement des troubles de stress post traumatique et des dépressions
- ➔ le taux de troubles de stress post traumatique est plutôt plus bas que ce qu'il est habituel de voir dans les études sur les MIE
- ➔ principale hypothèse : l'instrument qui a été utilisé, le M.I.N.I, n'est pas un instrument validé en situation transculturelle (le M.I.N.I a été pensé pour des occidentaux, avec des implicites différents que l'on n'élucide pas ; de plus, nous ne savons rien sur les équivalences sémantiques des items) = problèmes méthodologiques

2^{ème} article : L'équipe de recherche tente de mettre en évidence les facteurs individuels liés à la résilience, indépendamment même des traumas.

C'est-à-dire : Est-ce qu'il y a des facteurs personnels qui font que nous soyons résilients ou non ?

- ➔ Les conclusions sur une quarantaine de cas ne sont pas très significatives.

3/ 3 études intéressantes pour la pratique :

1^{ère} étude : Le late onset PTSD ou Etat de stress post traumatique à déclenchement tardif

Dans cette étude, réalisée en Europe du Nord, une population de MIE a été évaluée cliniquement (échantillon de plus de 500 jeunes) quelque temps après leur arrivée, puis 2 ans après (suivis longitudinaux et prospectifs - assez rare quand cela concerne des MIE)

- ➔ Les chercheurs ont trouvé 40% de troubles de stress post traumatique à t1, un peu moins à t2
- ➔ Mais 16% de ces jeunes ont développé un trouble de stress post traumatique qu'ils n'avaient pas initialement (le trouble est lié à leur trauma antérieur et se manifeste alors que les choses semblent s'arranger dans la réalité qui s'installe)
- ➔ Observation : ceux qui développent tardivement des troubles de stress post traumatique ont des symptômes assez forts d'anxiété et de dépression dès leur arrivée

Rappel

Troubles de stress post traumatique : pathologie qui vient d'une confrontation à un traumatisme.

Lorsqu'il se déclenche, l'individu devient complètement envahi et obsédé par cette perception du traumatisme qu'il a eu, il continue à vivre son traumatisme qui provoque la même détresse qu'au début et l'empêche de vivre.

Ce trouble est vécu par l'individu dans la honte et dans la culpabilité, ce qui fait qu'il n'en parlera pas facilement.

Pour approfondir la notion voir :

- Séminaire 2011-2012, 1^{ère} séance : Souffrance psychique des MIE : qu'en savons-nous ? (novembre 2011) au lien suivant : <http://infomie.net/spip.php?article1071>
- Séminaire 2011-2012, 3^{ème} séance : Migration, trauma et adolescence (février 2012) au lien suivant : <http://infomie.net/spip.php?article919>

Dans un certain nombre de cas, après quelques semaines en France, ces troubles s'atténuent voir disparaissent.

Pour d'autres cas, comme dans l'étude visée ci-dessus, ces troubles apparaissent de manière différée. Par exemple, un jeune, 2 ans après son installation dans un nouveau pays, va présenter des troubles du comportement, ou des conduites addictives.

-
- ➔ Préconisation de l'étude : importance d'une détection précoce de l'anxiété et de la dépression et nécessité de ne pas se focaliser sur le trouble de stress post traumatique à l'arrivée

2^{ème} étude : **concerne la prédiction des troubles dépressifs des MIE en Norvège**

Etude sur plus de 400 jeunes qui viennent de 33 pays différents notamment d'Afghanistan, de Somalie et du Sri Lanka.

- ➔ cette étude montre que le risque de dépression persiste chez ces jeunes, même plusieurs années après la réinstallation.
- ➔ les jeunes femmes sont plus à risque
- ➔ les somaliens sont moins à risque que les autres, développent moins de dépression
- ➔ idée d'une persistance de la tension à l'état psychologique au-delà de ce qui se passe immédiatement après l'arrivée et la réinstallation

3^{ème} étude : **concerne les maltraitances/abus sexuelles des MIE de la corne de l'Afrique en Angleterre**

Etude sur 53 cas de jeunes qui ont été abusés sexuellement après leur arrivée.

51 filles et 2 garçons, arrivés entre 15 et 17 ans, qui ont été abusés durant leur 1^{ère} année d'arrivée

Des entretiens approfondis ont été menés.

- cette étude ne permet pas de dire à quelle fréquence ces jeunes ont été abusés, mais elle a le mérite de dire que ça arrive dans des institutions mixtes notamment
- ce sont les jeunes femmes qui en sont le plus souvent victimes
- il s'agit d'une population plus exposée au risque d'abus sexuels durant leur installation dans le pays d'accueil en comparaison avec les mineurs étrangers accompagnés notamment
- les violences avant le départ continuent dans le pays d'accueil
- les auteurs de cette étude sont amenés à proposer des mesures préventives :
 1. assurer aux jeunes un environnement plus sûr
 2. la question de la mixité de l'environnement à l'arrivée est posée
 3. l'importance d'établir très vite des relations de confiance entre les jeunes et certains professionnels
 4. la question de la langue, qui est un facteur très important pour parler de choses aussi intimes
 5. la question de l'information à donner au jeune au moment de son arrivée, au moment de sa prise en charge, sur ses droits, notamment par rapport au corps et à la question des abus sexuels

Intervention de Sophie LAURANT – présentation de l'association InfoMIE et actualité sur les MIE

InfoMIE : un lieu ressource pour les professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers

InfoMIE, association Loi 1901, est née de la prise de conscience d'un certain nombre d'acteurs, issus notamment du monde associatif, des difficultés auxquelles étaient confrontés les professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers (configuration juridique complexe liée aux logiques différentes qui sous-tendent le droit des étrangers et le droit de la protection de l'enfance, articulation de tous les aspects de la prise en charge etc.)

InfoMIE tente ainsi, depuis sa création en 2009, par ses actions de :

- *réunir (au sein d'une plateforme nationale) un grand nombre d'acteurs/experts privés et publics concernés par la prise en charge des mineurs isolés étrangers*, afin de favoriser les réflexions et les échanges dans ce domaine (lutte contre l'isolement des acteurs, identification des problèmes, mise en synergie des compétences diverses, etc.),*

Acte du séminaire 2012 - 2013 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13
Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui
Chargée de publication : InfoMIE
- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47
Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

- *favoriser la connaissance et la compréhension des problématiques des mineurs isolés étrangers (qui se situent dans des champs très divers : juridique, administratif, éducatif, psycho-pathologique etc.),*
- *rendre apparentes les solutions adaptées à ces problématiques,*
- *favoriser l'émergence de nouvelles solutions,*
- *véhiculer ces solutions auprès des professionnels (tous secteurs confondus) qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers*

L'objectif principal qui sous-tend toutes les actions d'InfoMIE est de permettre aux mineurs isolés étrangers de bénéficier d'une prise en charge efficace et adaptée à leurs besoins spécifiques et ainsi, de concourir à leur protection et à leur insertion sociale et professionnelle, dans le respect des droits de l'enfant énoncés dans la convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990.

L'association InfoMIE s'est dotée d'outils performants pour mener à bien ses missions :

- *un centre ressources dédié à la thématique des mineurs isolés étrangers, devenu outil réflexe auprès des professionnels de la prise en charge de ces jeunes, qui renferme à ce jour plus de 1 600 contenus pertinents collectés, répertoriés ou créés par InfoMIE - le site www.infomie.net est consulté en moyenne 10 000 fois par mois,*
- *une permanence juridique qui sert également à la mise en réseau des professionnels,*
- *des listes de discussions et de diffusion,*

Ces outils sont à disposition d'un large public composé :

- *d'acteurs institutionnels : directeurs Enfance-Famille au sein des conseils généraux, référents de l'aide sociale à l'enfance*
- *d'acteurs de terrain : éducateurs/éducatrices spécialisés, assistants sociaux, psychologues, médecins*
- *de juristes et avocats intervenant au bénéfice des MIE*
- *de formateurs en institut régional de travail social et étudiant*
- *de sociologues, chercheurs, journalistes etc.*
- *des jeunes eux-mêmes, notamment dans la dimension d'orientation vers les dispositifs de protection des enfants en situation de danger*

S'agissant du volet mutualisation des savoirs et savoir-faire, Infomie porte une recherche-action depuis 2 ans qui s'intitule « Recensement et capitalisation des pratiques d'accompagnement des mineurs isolés étrangers vers la majorité ». Il s'agit d'une étude de terrain qui est destinée à mettre en avant les compétences détenues par les professionnels de certains établissements expérimentés dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Pour en savoir plus sur l'étude : <http://infomie.net/spip.php?article480>

** Les membres d'InfoMIE au 1^{er} janvier 2013: Association de Défense des Mineurs Isolés Etrangers (ADMIE), DEI-France (Défense des enfants international - France), Croix Rouge Française, FTCT (Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives), La Voix de l'Enfant, France Terre d'Asile, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Hors La Rue, Ligue des Droits de l'Homme, Primo Levi, Solidarité Laïque, L'institut Protestant de Saverdun (Maison d'Enfants à Caractère Social), Espoir Centres Familiaux de Jeunes, Association Jeunesse et Droit, Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute Santé, Parcours d'exil, Syndicat des Assistants Sociaux de la Fonction Publique – FSU, le Conseil général du Val de Marne, le Conseil général de la Vienne, Marcel Jaeger (Professeur, titulaire de la Chaire de Travail social et d'Intervention sociale du CNAM ; membre du CSTS, Conseil Supérieur du Travail Social), Nadine Lyon-Caen (Administratrice ad hoc auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris), David Pioli (Sociologue, spécialiste des politiques publiques de protection de l'enfance), Philippe Fabry (Psychologue et formateur à l'Institut régional de travail social de Paris), Maître Mélanie Le Verger (Avocate au Barreau de Rennes), Professeur Thierry Baubet (Chef de service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictions Hôpital Avicenne)*

Point actualité :

Plus d'informations sur le site www.infomie.net

I- Contexte politique et institutionnel

A/ Au niveau national

Un événement est venu mettre sur le devant de la scène de la protection de l'enfance la question des MIE après la décision du Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis de ne plus accueillir de MIE en septembre 2011. Ce bras de fer avec l'Etat a abouti à la mise en place d'une péréquation/répartition selon un modèle 1/10 des jeunes se présentant en Seine-Saint-Denis pour obtenir une protection. Les 9 autres jeunes étant confiés à un parquet d'accueil par ordonnance de dessaisissement du parquet du 93.

Voir schéma du dispositif dérogatoire de prise en charge des MIE dans le 93 au lien suivant : <http://infomie.net/spip.php?rubrique272>

Ce modèle mis en place pour le 93 attire aujourd'hui un grand nombre de départements dans un objectif de répartition du coût financier lié à la charge de la protection des MIE dans une logique de solidarité nationale.

Depuis Mai 2012 : le nouveau gouvernement est en recherche active d'une réponse satisfaisante pour toutes les parties concernées par la problématique des MIE.

Objectif du gouvernement : trouver une issue durable. La piste suivie est celle de la participation de l'Etat (compétent en matière de migrations) au dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers à leur arrivée sur le territoire, c'est-à-dire le pré-accueil.

Acte du séminaire 2012 - 2013 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13
Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui
Chargée de publication : InfoMIE
- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47
Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

En septembre 2012, la constitution d'un groupe de travail sur les mineurs isolés étrangers a été annoncé, composé de représentants du ministère de l'Intérieur, des Affaires Sociales et de la Justice ainsi que de membres de l'Assemblée des Départements de France au congrès de l'Assemblée des Départements de France.

B/ Au niveau européen et international

→ Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a adopté, le 15 février 2012, une nouvelle stratégie pour la protection et la promotion des droits de l'enfant, pour la période 2012-2015.

L'objectif principal du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » aura pour principal objectif de veiller à la mise en œuvre effective des normes existantes concernant les droits de l'enfant.

En pratique, la stratégie 2012-2015 retient quatre axes stratégiques.

Le troisième axe entend garantir les droits des enfants en situation de vulnérabilité, couvrant tout le champ de l'aide sociale à l'enfance ([ASE](#)), les enfants en détention, les enfants migrants et "en déplacement » etc.

→ la Commission européenne

Dans son plan d'action (2010-2014) sur les mineurs non accompagnés présenté en 2010 par la Commission européenne, la Commission demande une protection accrue des mineurs non accompagnés qui entrent dans l'Union Européenne.

Un rapport à mi-parcours qui vient de paraître appelle les États membres à mieux accueillir les jeunes migrants.

Le nombre de mineurs isolés étrangers en Europe est estimé à 100 000.

C/ Au niveau international

→ Comité exécutif de l'UNHCR (Haut Commissariat aux réfugiés)

Un rapport est sorti en mars 2012 dans lequel figure un chapitre sur les "Enfants" (p 238 et suivantes) avec une partie réservée aux mineurs non accompagnés et enfants séparés, présentés comme des sujets aux facteurs de risques individuels

Voir *Compilation thématique des conclusions du Comité Exécutif - 5e édition, mars 2012* au lien suivant : <http://infomie.net/spip.php?article653>

II- Veille documentaire 2012:

Rapports/études :

- Etudes comparatives

- **Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union Européenne** (septembre 2012)
Étude comparative coordonnée par FTDA dans les 27 pays de l'UE

- Etude : **Intégrer les enfants réfugiés et demandeurs d'asile dans les systèmes éducatifs des Etats membres de l'Union Européenne** (2012)

- **Les MIE sans protection en Europe** (PUCAFREU - 2012)

- Rapports Institutionnels nationaux

- Observatoire des Mineurs Isolés : publication du rapport du sociologue David Guyot (janvier 2012) - **Les Mineurs Isolés à Mayotte**

- Rapport IGAS RM2012-005P : **Evaluation de l'accueil de mineurs relevant de l'ASE hors de leur département d'origine** (février 2012)

- **5ème rapport périodique de la France sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant** (septembre 2012)

- Rapports Institutionnels internationaux :

- Rapport UNHCR : **Protéger les enfants en transit - Protecting Children On The Move** (juillet 2012)

- **Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unis sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants** (février 2012)

III- Aspects juridiques :

Voir les dossiers thématiques développés sur le site infomie.net



Détermination de la minorité

La prise en charge des mineurs isolés étrangers est conditionnée par la preuve de leur minorité.



Protection de l'enfance

Privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et exposés au danger, les mineurs isolés étrangers bénéficient du dispositif de protection de l'enfance.



Accès à la santé et à l'éducation/formation professionnelle et droits sociaux

L'accès aux soins et à la scolarisation, droits fondamentaux de la République Française, doivent pouvoir être garantis aux MIE.



Frontière et zone d'attente

Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ne donnant aucune indication sur l'âge des personnes pouvant être maintenues en zone d'attente, les MIE sont donc concernés par ce cas de rétention.



Représentation légale

Juridiquement incapables, les mineurs isolés étrangers doivent impérativement être représentés pour tout acte les concernant.



Demande d'asile

La procédure de demande d'asile est envisageable pour tout mineur étranger s'il le souhaite, sans condition d'âge.



Séjour et nationalité

Sauf cas particulier, la problématique du droit au séjour ne se pose qu'à compter de l'âge de la majorité, les mineurs n'ayant pas besoin de titre pour séjourner en France.



Protection contre l'éloignement des jeunes majeurs

L'étranger mineur ne peut faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement. Il existe cependant des dispositifs d'aide au retour ayant pour objet une réunification familiale dans le pays d'origine ou un pays d'accueil.